

RAPPORT N°23 : PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ D'Auvergne POUR LA CRÉATION D'UN DIPLÔME DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Considérant les spécificités du métier de Secrétaire Générale de Mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, les Secrétaires de Mairie exercent des missions diverses et variées tout en assurant un service public de proximité. Ce métier figure parmi les métiers les plus en tension de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, risque de s'accroître avec le départ à la retraite des agents et aucune formation initiale actuellement n'est prévue à la prise de fonctions.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CG63), se sont investis fortement avec l'Université de Clermont Auvergne (UCA) pour mettre en place sous la responsabilité du Vice-Doyen de la faculté de droit, un diplôme universitaire de Secrétaire Générale de Mairie.

Le Vice-Doyen de la faculté de droit nous a présenté ce diplôme dont la maquette pédagogique s'adresserait prioritairement à des étudiants de licences de droit, économie, administration économique et sociale et autres, qui comprend une formation théorique de 267 hres et de stages pour 700 hres, (20 semaines encadrées par un(e) Secrétaire Général(e) de mairie).

L'objectif poursuivi est de disposer de personnels formés qui pourraient être recrutés par les Collectivités sur les postes vacants et être opérationnels rapidement.

Dans le cadre du partenariat, l'Université Clermont Auvergne s'engage à :

- assurer la diffusion auprès des étudiants et diplômés des besoins exprimés par Ambert Livradois Forez en matière de stages, contrat d'apprentissage, et offres d'emploi,
- promouvoir auprès de ses étudiants la possibilité de bénéficier d'un stage, d'un contrat d'apprentissage, ou être recruté au sein d'Ambert Livradois Forez,
- accompagner Ambert Livradois Forez dans l'identification des profils les plus adaptés aux besoins exprimés,

L'ouverture de ce diplôme universitaire de Secrétaire Générale de Mairie prévu pour la rentrée 2025 repose aujourd'hui sur des questions de financement.

Pour permettre le succès de ce projet, il est demandé à chaque EPCI du département une participation annuelle dans le cadre du partenariat avec l'Université Clermont Auvergne.

Pour l'année 2025, la participation d'Ambert Livradois Forez s'élèverait à 1 500 €. Ces crédits seront à inscrire au budget.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la participation financière annuelle de 1 500 euros, qui sera versée courant octobre pour chaque année de fonctionnement du diplôme.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2024, reconduite tacitement pour la même durée dans la limite de six années.
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.